

Abolition de l'esclavage. ● Le 27 avril 1848, l'asservissement des Noirs était officiellement supprimé pour la deuxième fois dans l'histoire de France ● Aboli dans un premier temps par la Convention en 1794, et rétabli par Bonaparte, premier consul, en 1802 ● Victor Schœlcher, républicain épris de liberté, fut l'artisan de la seconde abolition ● Jean Metellus, neurologue et écrivain originaire de Haïti, parle de l'histoire de l'esclavage : cent cinquante ans après, « le renard libre dans le poulailler libre » ● Portrait d'une esclave malgache dans la France d'aujourd'hui ● Femmes, enfants, il y a encore plusieurs dizaines de millions d'esclaves dans le monde...



dans lesquels on veut l'enfermer. L'esclavage, quoique aboli, est loin d'avoir disparu de la planète. Travail des enfants, enfermement des femmes, survivances de l'esclavagisme dans certaines régions du monde...

Victor Schœlcher ou l'invitation à dépasser pour abolir encore

PEU de temps après les journées révolutionnaires de février 1848, le gouvernement issu de la révolte populaire crée la Commission d'abolition de l'esclavage dont la présidence fut confiée le 4 mars à Victor Schœlcher. Ce dernier était arrivé la veille à Paris, de retour d'un voyage au Sénégal. Nommé sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, il arracha à François Arago, grand savant et ministre de la Marine et des Colonies, la décision de mettre officiellement fin à l'esclavage, pour conjurer les risques d'une rébellion générale, notamment dans les pays africains ravagés par la traite des Noirs. Le décret fut signé par le gouvernement provisoire de la II^e République le 27 avril 1848 et parut au « Journal officiel » le 2 mai.

Victor Schœlcher est sans conteste l'un des meilleurs dépo-

sitaires de l'esprit de cette deuxième abolition de l'esclavage dans l'histoire de France. L'esclavage avait en effet déjà été supprimé par la Convention en 1794, mais rétabli — ainsi que la légalité de la traite des Noirs — le 20 mai 1802 (30 floréal de l'an X) par Bonaparte. Le premier consul assurait ainsi la domination des planteurs blancs à la Martinique, à la Guadeloupe et à Saint-Domingue où Toussaint Louverture fut fait prisonnier. Victor Schœlcher, fils d'un artisan fabricant de Paris, ayant effectué de nombreux voyages en Amérique, aux Antilles et en Afrique, il devient à vingt-cinq ans le champion de la cause de l'émancipation des Noirs.

Dès 1829, les journaux qu'il finance — comme « la Revue républicaine » et « la Réforme » —, les ouvrages qu'il édite — « De l'esclavage des Noirs et

de la législation coloniale » (1833), « L'Abolition de l'esclavage, examen critique du préjugé contre la couleur des Africains » (1840), « Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage » (1842), « De la pétition des ouvriers pour l'abolition de l'esclavage » (1844), « Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années » (1847)... —, le désignent progressivement dans l'opinion comme le champion de la cause abolitionniste. Le voyageur Victor Schœlcher n'est pas qu'un témoin. Il est aussi, dirait-on aujourd'hui, un acteur social aussi efficace qu'éminent. D'abord partisan de l'abolition graduelle de l'esclavage, il conclut, après un voyage aux Caraïbes, devant la façon dont sont réprimées les révoltes, à la nécessité d'une abolition immédiate. Il apporte son aide aux

pétitionnaires de 1844 (7.000 signatures d'ouvriers) et de 1847 (11.000). En août 1848, il est élu député de la Martinique et de la Guadeloupe en 1850.

L'esclavage

n'a pas disparu

Devenu opposant républicain après le coup d'Etat en 1852 de Napoléon III, il lutte pendant son exil en Belgique, en Angleterre, et à Jersey, contre la peine de mort, et en faveur de l'égalité des femmes. En 1871, Schœlcher, conciliateur pendant la Commune de Paris, est à nouveau élu député à la Martinique. Il y continue son combat, pour la liberté et la justice sans remettre radicalement en cause le colonialisme, jusqu'à sa mort, le 25 décembre 1893, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Victor Schœlcher n'était pas prédestiné, ni par son origine géographique, ni par son milieu social, ni par l'éducation qu'il avait reçue, à devenir une figure de proue du mouvement de révolte contre ce qui apparaissait le plus inhumain à son époque. Comme l'écrit maître Manville, « pis que l'infamie des chaînes est de ne même plus en sentir le poids » (1). Il y a cent cinquante ans, quand Victor Schœlcher regardait les Antilles, « ces îles si proches les unes des autres », il pensait qu'« un jour, elles formeraient une même nation. Elles auraient une même flotte, un même drapeau. Cela ne se fera pas aujourd'hui, mais sans doute demain ». Aujourd'hui, l'histoire n'a pas réalisé l'objectif que lui assignaient la plupart des penseurs et des militants révoltés. Le mouvement des peuples n'a que fait des étapes et des scénarios

La célébration de la seconde abolition de l'esclavage est une invitation à abolir encore. C'est dans cet esprit qu'a été réalisé l'entretien imaginaire avec Victor Schœlcher, composé avec des phrases extraites de son ouvrage : « Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage » (2), que l'on lira ci-après. S'il revenait et qu'on lui demandait : pourquoi il est passé de l'idée d'une abolition progressive à une abolition immédiate... Le dépassement des oppressions de notre temps — dont l'esclavagisme et le colonialisme sont des formes historiques — reste à l'ordre du jour.

ARNAUD SPIRE

(1) Marcel Manville, « Périssent les colonies », in « Le Monde diplomatique », avril 1998.

(2) Editions du CTHS. Préface de Lucien Abénon. Paris, 1998.



Schœlcher apporte à la Martinique le décret de 1848 qui abolit l'esclavage... (Gravure parue dans « l'Illustration » en 1893.)



Cent cinquante ans après, photo non datée de R. P. Laray, extraite de la collection du Musée de l'Homme...

MONTESQUIEU ● « Ce droit de vie et de mort, ce droit de s'emparer de tous les biens qu'un esclave peut acquérir, ces droits si barbares et si odieux ne sont point nécessaires pour la conservation du genre humain; ils sont donc injustes. Condamner à l'esclavage un homme né d'une certaine femme est une chose aussi injuste que la loi des Egyptiens qui condamnait à mort tous les hommes roux. (...) Malheur à ceux qui font des lois que l'on peut violer sans crime! » (Extrait des « Pensées ».)

Entretien imaginaire

« Sans liberté, nous ne vivons plus qu'en langueur »

RELECTURE, à l'occasion du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, d'un ouvrage clé de Victor Schœlcher, écrit en 1842. On l'on découvre une idée qui sera plus tard chère à Karl Marx : l'humanité ne se pose jamais que les problèmes qu'elle peut résoudre et seulement quand elle peut les résoudre.

Victor Schœlcher, vous n'avez pas été de ceux qui ont défendu le principe énoncé par Condorcet : « Périssent nos colonies, s'il faut revenir sur un droit fondamental ». Vous avez pourtant, comme lui, pris fait et cause contre l'esclavagisme. S'agit-il de votre part d'une absence de cohérence ?

Je ne sais pas prévoir le malheur de si loin... Soutenant une cause dont le triomphe, au dire de ses adversaires, devait amener la perte des colonies, il nous convenait de mettre en évidence tout ce qu'elles ont de valeur politique, présente et future, de rappeler la gravité avec laquelle on doit peser tout ce qui les concerne. Je ne pousserai pas plus loin ces réflexions que nous avons regardées comme l'ultime préliminaire d'un livre qui conclut à l'abolition immédiate de l'esclavage.

Autrement dit, l'abolition de l'esclavage vous a semblé devenir une nécessité prioritaire, dans le cadre, pourtant critique selon vous, des colonies françaises ?

L'esclavage ne pouvait plus, ne devait plus subsister. Son abolition absorbait toute la question coloniale. Là était le présent plein de trouble; là était le difficile avenir qui ont agité si profondément les colonies. Fut-il vrai que les Nègres, une fois émancipés, ne voulaient pas travailler, il n'en aurait pas moins fallu abolir l'esclavage... J'ai dit que si l'on rendait le travail attrayant, par un bon salaire, les Nègres travailleraient.

Vous ne concevez donc pas la libération des esclaves autrement que comme un passage au travail salarié ?

La question du salaire, dans la question de l'affranchissement, est une des plus importantes. Il était utile aussi que la France, en



De la traite à la colonisation... Extrait d'une affiche Toni-Kola, vers 1910 (anonyme).

voquant l'abolition, sût bien tout ce qui lui en devrait coûter. La grandeur de notre cause s'accommoderait mal de rien cacher. Il fallait ou garder l'esclavage avec ses horreurs, ou donner l'affranchissement avec ses conséquences... Mais que l'on ne se méprenne pas sur mes paroles. Rien n'exciterait plus notre dégoût que des efforts sans bonne foi, pour démontrer qu'un esclave produira le lendemain de son émancipation autant qu'il produisait forcément dans les fers. A quoi donc lui servirait la liberté si ce n'est pas à délier ce qui était lié, à mobiliser ce qui était immuable ?

Mais se libérer, n'est-ce pas davantage qu'une augmentation de salaire ?

Les Nègres ont fait ce qu'il est naturel qu'ils fassent. Ils ont voulu jouir de l'indépendance, et il y a eu une diminution momentanée dans la masse des produits, avec le froissement des intérêts particuliers qui peut en être la conséquence. Que promet le catholicisme à ses adeptes, dans le Paradis ? Le repos. Les esclaves veulent certainement jouir un peu du Paradis-liberté. Mais l'affranchissement, encore une fois, est toujours une opération chirurgicale, les légers troubles qu'il fera peut-être éprouver au corps social ne doivent pas être un obstacle à sa réalisation.

Vous vous êtes efforcé de faire coïncider votre passion de la

liberté et la notion d'intérêt de tous. Cela est-il toujours réalisable ?

Liberté, liberté donc pour tous ! C'est dans l'intérêt de tous que nous la demandons. Tous souffrent là où règne l'esclavage. Quel salut, dit l'Hôpital, peut-on espérer, la liberté étant ôtée à l'homme ? La liberté et la vie vont d'un même pas. La liberté est l'élément hors duquel nous ne vivons plus qu'en langueur.

Entretien réalisé par A. S.

● **POST-SCRIPTUM.** Comment ignorer que l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848 — bien que conçue par Victor Schœlcher dans l'esprit de 1789 — n'a pas mis fin, loin s'en faut, à l'esclavage dans le monde entier ? C'est un siècle plus tard, en 1956, que les Nations unies adoptent une convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage. Preuve de la persistance du problème, s'il en fallait. La dernière abolition officielle a eu lieu en Mauritanie, en 1979. Combattre l'asservissement est toujours d'actualité. A travers la lutte contre le travail des enfants. Tout récemment, un calicot commercial annoçait à Beyrouth des promotions sur les bonnes srilankaises à 1.100\$ au lieu de 2.000\$. La célébration de l'abolition de l'esclavage ne doit pas dissimuler des souffrances et des horreurs contemporaines sous l'évocation plate de la générosité de la France il y a 150 ans.

Jougs, dépendances, sujétions...

Si l'on en croit le dictionnaire, le terme d'« esclavage » a fait son apparition en 1577 dans la langue française et il a pour synonymes : « asservissement, assujettissement, dépendance, domination, joug, oppression, servitude, subordination, sujétion ». Mots kaléidoscopes pour des réalités qui ne le sont pas moins, tant la question de la traite ne se pose pas que dans le

passé, le nombre de personnes « sous la puissance absolue d'un maître » semblant avoir partie liée aujourd'hui avec un certain type de mondialisation. On lira ici quelques dates de cette (terrible) histoire, des combats menés pour l'abolition de l'esclavage, ainsi que quelques références pour en savoir un tout petit peu plus... J.-P.M.



La loi de 1794

■ **ARTICLE UNIQUE :** « La Convention nationale déclare que l'esclavage des Nègres dans toutes les colonies est aboli; en conséquence, elle décrète que tous les hommes sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouiront de tous les droits assurés par la Constitution. » (Voté le 16 pluviôse an II, 4 février 1794.)

Livres

■ **LE « CODE NOIR »** de Colbert : publié aux Presses universitaires de France, avec un commentaire de Louis Sala-Molins.

■ **VICTOR SCHœLCHER :** « Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage », éditions CTHS, 1998.

■ **NELLY SCHMIDT :** « Victor Schœlcher », Editions Fayard, 1994.

■ **ERIC WILLIAMS :** « Histoire des Caraïbes, 1492-1969 », Editions Présence africaine, 606 pages, 200 francs.

■ **ERIC WILLIAMS :** « Capitalisme et esclavage », Editions Présence africaine, 232 pages, 70 francs.

■ **DIDIER LEMAIRE :** « Contes et récits métrés en Guyane », Editions L'Harmattan.

Abolitions

- 1565 : introduction de l'esclavage en Amérique du Nord par les Espagnols.
- 1625 : la Guadeloupe et la Martinique sont occupées par la France.
- 1685 : le « Code noir » de Colbert définit la condition juridique des esclaves.
- 1788 : à Paris, le journaliste Pierre Brisot crée une « Société des amis des Noirs ».
- 1792 : au Danemark, abolition de la traite.
- 1793 : abolition de l'esclavage à Saint-Domingue par les commissaires civils Sonthonax et Polverel.
- 1794 : à Paris, sur proposition de l'abbé Grégoire, la Convention ratifie l'abolition à Saint-Domingue et la généralise à toutes les colonies françaises.
- 1799 : loi d'abolition graduelle votée dans l'Etat de New York.
- 1802 : en mai, Napoléon Bonaparte, premier consul, promulgue une loi de rétablissement de l'esclavage et de la traite.
- 1807 : loi d'abolition de la traite aux Etats-Unis.
- 1821 : loi d'interdiction de la traite et d'abolition de l'esclavage au Mexique.

- 1830 : premiers articles de Victor Schœlcher (né en 1804) dans la « Revue de Paris » ; il publie ses observations de voyage dans les pays esclavagistes.
- 1833 : loi d'abolition de l'esclavage en Angleterre.
- 1840 : Schœlcher publie « Abolition de l'esclavage » ;
- 1844 : pétition pour l'abolition de l'esclavage en France : 7.000 signatures.
- 1848 : le gouvernement provisoire de la République (proclamée en février) signe, le 27 avril, le décret d'abolition de l'esclavage ; Schœlcher est nommé sous-secrétaire d'Etat aux Colonies.
- 1863 : abolition dans les colonies hollandaises.
- 1888 : abolition au Brésil, dernier grand Etat esclavagiste.
- 1893 : mort de Victor Schœlcher. Ses cendres seront transférées au Panthéon en 1949.

250.000

■ C'était le nombre d'esclaves présents dans les colonies françaises à la veille du décret de 1848 : 90.000 à la Guadeloupe, 75.000 en Martinique, 60.000 à la Réunion, 12.000 en Guyane et un peu moins au Sénégal...

Le décret de 1848

« Le gouvernement provisoire, considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine; qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir; qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : liberté, égalité, fraternité. Considérant que si des mesures effectives ne suivaient pas de très près la proclamation déjà faite du principe de l'abolition, il pourrait en résulter dans les colonies les plus déplorables désordres, décrète :

■ **ARTICLE PREMIER :** L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. A partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtimement corporel, toute vente de personnes non libres, seront absolument interdites. » (Promulgué le 27 avril 1848)



Dessin de Nicolas André Monsieau, montrant la Convention décrétant l'abolition de l'esclavage...

ROUSSEAU ● Ainsi, de quelque sens qu'on envisage les choses, le droit d'esclavage est nul, non seulement parce qu'il est illégitime mais parce qu'il est absurde et ne signifie rien. Ces mots, esclavage et droit, sont contradictoires; ils s'excluent mutuellement. Soit d'un homme à un homme, soit d'un homme à un peuple, ce discours sera toujours également insensé : je fais avec toi une convention tout à ta charge et tout à mon profit... (Extrait de « Du contrat social », 14, 1762.)

Le renard libre dans le poulailler libre



Jean Métellus a été Durvalleur et Haïti où il enseignait les mathématiques. Arrivé à Paris en 1959, il devient neurologue, se fait connaître comme poète grâce à Sartre et publie bientôt chez Gallimard des romans alternés noirs et blancs.

TOUT le monde le sait, le Portugal a été le fer de lance de l'esclavage. Mais très vite, l'Espagne, l'Angleterre, la France interviennent et demandent leur part du gâteau. Un amiral anglais, John Hawkins, va se singulariser au point de mériter le titre de « Père de la traite » (1), c'était un honneur à une époque où on confondait courage et brutalité, où on pouvait couler un navire ennemi corps et biens, où on jetait tout l'équipage à la mer sans cérémonie, quand on montait à l'abordage. C'est dans ce contexte qu'est né « le brave » et « cupide » John Hawkins qui, pour de tels faits, connut avec ses descendants trois siècles d'honorabilité.

La sueur et le sang

Au début du XVII^e siècle (2), l'Espagne et le Portugal perdent progressivement leur suprématie dans le Nouveau Monde, rejoints par des concurrents attentifs : d'abord l'Angleterre et la France, suivies d'assez près par les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et le Brandebourg. Car le commerce des esclaves n'a pas besoin de règles comme l'a décidé le « Bureau de conscience » de Lisbonne après avoir examiné les aspects moraux et religieux de l'esclavage. En 1618, l'Angleterre fonde une compagnie pour l'exploitation des esclaves, sous le nom de « Compagnie des aventuriers de Londres », faisant commerce dans diverses parties de l'Afrique. Cette entreprise devait inspirer les Hollandais qui, en 1621, créèrent la leur en perfectionnant le modèle anglais, faisant ainsi de leur pays une puissance mondiale.

La France vient loin derrière la Grande-Bretagne et les Pays-Bas au milieu du XVII^e siècle, et n'entretient de commerce avec

l'Afrique que par l'entreprise d'intérêts privés détenus par de nobles familles bretonnes et normandes. C'est finalement Louis XIV en personne qui va soutenir financièrement l'entreprise esclavagiste, venant ainsi en aide aux colons français des Indes occidentales qui manquaient de main-d'œuvre : le transport d'esclaves est organisé systématiquement afin de fournir les galères et les colonies. Grâce au traité de Ryswick en 1697, la France obtient de l'Espagne la fixation des frontières avec Santo-Domingo — ainsi naît Saint-Domingue —, puis organise la colonie en y nommant des officiers royaux, des gouverneurs et des intendants. N'oublions pas qu'il était transporté à Saint-Domingue chaque année 28 à 30.000 Noirs ; 20.000 hommes, le reste en femmes et enfants, et ceci pendant plusieurs décennies. Et voici la splendeur de Saint-Domingue : la soie, le sang et les bras des esclaves font rendre gorge à cette terre pour exporter non plus un minerai noble par excellence, l'or — car l'Espagne a tout pris —, mais ce qui fait la luminosité du siècle des Lumières : le sucre, le café, le coton, le cacao, l'indigo et les bois tropicaux : acajou, campêche (c'est d'ailleurs le début du débouement).

Vivre libres ou mourir

Peu de temps après la Déclaration des droits de l'homme en 1789 en France, les esclaves de Haïti se soulèvent et font le serment, le 22 août 1791, lors d'une cérémonie vaudou au Bois Caïman présidée par un boungan du nom de Boukman, de vivre libres ou de mourir. Et sous la direction de Toussaint-Louverture, ils transforment cette insurrection en une révolution qui aboutira en 1804 à l'indépendance du pays désormais appelé Haïti (de son ancien nom indien qui signifie « Terre haute, terre montagneuse »). Mais l'indépendance courageusement gagnée, en 1804, n'est pas pour autant consolidée et ceux-là mêmes que le premier gouvernement noir dans l'histoire du monde avait expulsés de Haïti se posent, avec la complicité du monde entier, en fossoyeurs de l'Etat haïtien. Dans l'ordonnance du 17 avril 1825, signée par Charles X, on lit à l'article 2 : « Les habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue verseront à la caisse fédérale des dépôts et consignations de France, en cinq termes égaux, d'année en année, le premier échiant au 31 décembre 1825, la somme de cent cinquante millions de francs destinée à

dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité. Nous concédons, à ces conditions, par la présente ordonnance, aux habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue, l'indépendance pleine et entière de leur gouvernement ». Il n'a pas suffi de conquérir l'indépendance les armes à la main, il faut encore la payer très cher. Comme l'écrit Jean-Marie Drot (3), « 150 millions de francs, cela représente très exactement dix années de revenus global de Haïti, soit encore, selon des experts financiers consultés, environ 3,4 milliards de francs actuels ».

En outre, durant tout le XIX^e siècle, Haïti doit faire face, en son propre sein, à des indémittables professionnels, hommes d'affaires de nationalité étrangère qui font adroitement brûler ou piller leur propriété pour se faire payer ensuite vingt fois sa valeur par le gouvernement haïtien sous la menace d'un conseil et de ses bouches à feu. C'est dans ce contexte qu'apparaît Schoelcher, né en 1804, l'année même de l'indépendance de Haïti. Dans « Abolition de l'esclavage », remis à un éditeur avant son second départ pour les Caraïbes, il se prononce en faveur de réformes décevantes qui devaient à

ses yeux accompagner le décret d'émancipation immédiate : la généralisation de l'instruction primaire par l'intermédiaire d'un « corps de missionnaires séculiers » capables de transmettre aux anciens esclaves les « lois esquissées de la pure morale, l'admirable noblesse des devoirs de l'homme libre envers la société et la beauté mâle des occupations rurales bien comprises ; l'encouragement au mariage des « nouveaux libres » ; l'égalité civile et politique « pour les hommes de toutes couleurs et de toutes classes » ; l'ouverture des emplois publics aux affranchis ».

50 millions d'êtres humains assassinés

Ces intentions, pourrait-on dire, sont pures de toute arrière-pensée et témoignent des qualités de cœur de l'homme. Enrant sincèrement pour l'émancipation des esclaves dans les colonies, il peut être considéré comme l'un des pères fondateurs de la III^e République car il refuse tout compromis avec le régime de Napoléon III. Cet écrivain et homme d'action mérite le plus grand respect. Le célèbre écrivain haïtien Joseph Janvier, grand admirateur de Schoelcher, le cite abondamment dans son

ouvrage « la République de Haïti et ses visiteurs » : « Plus on étudie ce peuple (le peuple haïtien) et plus on se sent porté pour lui. Il a les qualités de la jeunesse, une gaieté un peu folâtre, une extrême bienveillance pour tout le monde ; les soldats eux-mêmes, si rudes dans tous les pays, sont doux dans celui-ci, et ils portent les armes lorsqu'ils sont de faction ou passant auquel ils veulent faire politesse. La naïveté du bon sens est encore une qualité remarquable chez les Noirs. Ainsi, pour rendre un fait, il n'entre pas dans la tête d'un Nègre de livrer ses jours et ses nuits à qui que ce soit pour un salaire quelconque ». « Chose singulière, ces gens que l'on dit créés pour l'esclavage, une fois libres, sont si réfractaires à toute soumission absolue, qu'il est impossible d'en faire ce qu'on appelle de bons serviteurs, c'est-à-dire des laquais bien humbles et bien respectueux... Ils ne comprennent pas qu'ils doivent, pour un petit nombre de shillings, abandonner leur vie et leur libre arbitre à la volonté d'un autre. Cela tient aussi, il est vrai, à ce que, n'ayant pas de besoins acquis, ils n'éprouvent aucune privation lorsqu'ils passent des reliefs d'un maître à leur ordinaire particulier... Ils ne peuvent se faire à ces misérables distinctions, et ceux même de la plus basse classe se mettent naturellement de niveau avec tout le monde... ».

Mais l'œuvre de Schoelcher ne peut effacer les stigmates de l'esclavage. Les marques de cette peste internationale restent indélébiles. Car l'esclavage des Noirs, c'est cinquante millions d'êtres humains assassinés systématiquement pendant quatre siècles avec la complicité du monde entier. S'il convient de saluer la mémoire de Wilberforce, d'honorer celle de Schoelcher, de prôner l'esprit de conciliation et l'oubli du passé, il convient aussi de se demander s'il y a eu vraiment abolition de l'esclavage. Car les Noirs, où qu'ils se trouvent, en Afrique ou dans les Amériques, n'ont qu'un devoir, celui de se taire, qu'un droit, celui d'imiter. De toute façon, ils sont l'objet de vives critiques : soit qu'ils restent trop silencieux, soit qu'ils se révèlent trop brillants imitateurs. Quant à la spontanéité, elle ne doit se manifester que sur commande.

Le bourreau tue toujours deux fois

Défini comme « le statut ou la condition d'une personne sur laquelle est exercé tout ou partie des pouvoirs attachés au droit de propriété », l'esclavage, il faut le reconnaître, n'a pas été complé-



tement éradiqué. Il persiste encore dans le monde et crée de nombreux ravages aussi bien en Afrique que chez les peuples africains déportés vers les Amériques. Le travail forcé infligé à des enfants mal nourris, mal logés, insuffisamment vêtus, et battus pour la moindre peccadille représente une forme d'esclavage et est loin d'être rare aussi bien dans les pays occidentaux que dans les pays africains et sous-développés comme Haïti. Les sans-abri, les sans-logis, les sans-papiers témoignent d'un nouvel esclavage. Certes l'individu n'est plus maltraité physiquement, mais il est étrangement économiquement ; on pense immédiatement aux pays qui ne sont pas suffisamment « majeurs » aux yeux des grandes places financières pour fixer eux-mêmes le prix du café, du cacao et des haricots produits par leurs paysans.

Enfin le traumatisme du passé — avoir été esclave parce qu'on est descendant d'« une race inférieure » — constitue une des séquelles les plus sournoises, les plus graves et les plus dangereuses pour les Noirs en général. Le livre d'Antoine Firmin « De l'égalité des races humaines » publié en France en réponse à Gobineau n'a jamais connu ni une simple mention dans la presse française ni une quelconque réédition. Alors que celui-ci a été souvent révisité. Elie Wiesel disait que « le bourreau tue toujours deux fois, la deuxième fois par le silence ». L'hémorragie humaine, intellectuelle et culturelle de la traite des Nègres ne s'accroîtra pas d'une simple commémoration : l'existence de l'abbé Grégoire, d'un Wilberforce et d'un Schoelcher ne suffit pas à racheter le commerce du bois d'ébène, comme le dit le dicton ou la fable, ce serait laisser « le renard libre dans le poulailler libre ». Célébrer la fin du cycle des abolitions sans mentionner les cinquante millions de Nègres assassinés pendant quatre siècles, c'est commettre en esprit un second génocide, comme le dirait Elie Wiesel.

JEAN METELLUS

(1) « Père de la traite », Georges Kay, Page 58.

(2) *Id.*, page 61.

(3) « Rencontre des deux mondes vue par les peintres de Haïti », Edizioni Carte Segrete, 1992, Page 187. Catalogue de l'exposition consacré au demi-millénaire sous la direction de Jean-Marie Drot.



François Dominique Toussaint Louverture. Esclave noir, chef de la révolte des Noirs en 1791. Il se rallia à la France révolutionnaire qui vint à abolir l'esclavage. En 1800, il proclama l'indépendance de l'île de Haïti et devint président de la République. En 1802, Bonaparte envoya contre lui ses troupes. Contraint à la capitulation, emprisonné en France, il mourut de la rigueur du climat. Son successeur Dessalines est le héros d'un des romans de Jean Métellus sous le titre « l'Armée Dessalines ».

CONDORCET ● « Mes amis, quoique je ne sois pas de la même couleur que vous, leur déclare-t-il, je vous ai toujours regardé comme mes frères. La nature nous a formés pour avoir le même esprit, la même raison, les mêmes vertus que les Blancs. Je ne parle ici que de ceux de l'Europe. Car pour les Blancs des colonies, je ne vous ferai pas l'injure de les comparer avec vous. » (Extrait de « Réflexions sur l'esclavage des Nègres », 1781.)

Odile, esclave dans un pavillon de Tournan-en-Brie

X
Odile
née le 9 juin 1968
à Antsirabé,
Madagascar
Signe particulier :
13 mois d'esclavage



UNE boule au creux de l'estomac vide. Une boule d'angoisse, de douleur. C'est ce dont Odile se souvient le mieux. Assise en face de moi à la terrasse d'un bistrot, les mains se crispent sur la tasse de café qu'elle sirote à petites lampées. Lentement. Comme si chaque gorgée compensait les mois de privation. Le café, elle n'y avait pas droit dans ce pavillon de Tournan-en-Brie, Seine-et-Marne. Pour le matin, un peu d'eau chaude sucrée. Et pas de viande, pas d'œufs, pas de laitage. Juste du riz et des lentilles en conserve pour les meilleurs jours, sinon les restes « comme pour un animal... quand il y en avait.

Entre la faim qui taraude et la peur qui paralyse; entre le trou noir du non-être et la lueur enfouie du non-renoncement, treize longs mois d'enfermement, de servitude se sont écoulés. Il y a longtemps, si longtemps, près de neuf ans déjà. Il y a prescription juridique, pas prescription des blessures. Odile raconte, se raconte. Le débit est rapide. Les mots roulent comme une cascade avec une pointe de musique. C'est l'histoire de petites gens ordinaires à Madagascar. D'une petite fille d'Antsirabé, née d'un père dactylographe, d'une mère cuisinière dans une riche famille. C'est l'histoire d'une jeune fille que la mère présente à ses employeurs, après son BEPC. Le patron est paralytique et a besoin d'une surveillance constante. Logée, nourrie, blanchie, et l'équivalent de 60 francs par mois. Pas vraiment de quoi se plaindre, c'est la situation de milliers de petites bonnes malgaches. « Je pouvais sortir de temps en temps, aller voir ma mère qui travaillait là, je n'étais pas seule... ». C'était encore des jours qui lui semblaient heureux, même s'il y avait déjà les cris constants de la vieille patronne, harcèlement nécessaire à la mise en condition du domestique pour qu'il chavire vers le néant.

En quelques dates...

- 1966. Naissance.
- 1987. Employée comme domestique à Antsirabé.
- 1989, 16 novembre. Arrivée en France.
- 1990, juin. Arrive à contacter sa sœur.
- 1990, 24 décembre. Fuit le pavillon où est elle retenue.
- 1991. Rencontre son ami.
- 1991-1998. Travaille clandestinement en gardant des enfants.
- 1998. Déboutée de sa première demande de régularisation.

Un jour, le train-train quotidien badi-geonné en camaïeu gris bascule. La belle-fille de la maison, pharmacienne dans le 14^e arrondissement de Paris, a besoin d'une aide pour ses trois enfants. Pour Odile, la France est à une portée de valise. Sa mère insiste : « C'est une chance inespérée. » Et puis c'est une femme très bien, elle a fait toutes ses études en France, son mari est professeur de mathématiques à l'université de Libreville, Gabon. L'Europe, la France, c'est l'espoir fou de se sortir de la fange misérable, d'obtenir un statut social pour la famille : l'exilée enverra de l'argent aux parents. On se contente d'un contrat oral. La jeune fille est prise en charge par la famille, elle s'occupera du ménage, des enfants, et touchera 100 francs par mois. « Comment aurais-je pu me douter que ce n'était rien en France? », reconnaît Odile dans un sourire pétri d'amertume.

Roissy, 16 novembre 1989. Les fêtes du bicentenaire de la Révolution sont à peine closes. Premier contact : le souvenir d'un froid glacial qui lui enveloppe la gorge. Odile débarque en sandales et sans manteau à l'aéroport. Elle grelotte. On lui avait promis des vêtements chauds. Elle les attendra plusieurs semaines. Le boulot, lui, n'attend pas. La famille vit dans un grand pavillon. 7 heures, petit déjeuner pour la famille, la patronne et ses trois filles. Le ménage, les lessives, le repassage, les carreaux, les repas, les vaisselles... « Briquer toujours et partout pour qu'elle n'ait pas de reproches à hurler. » Elle, la négrérie qu'Odile ne désigne que par ce pronom.

« Au début, je ne savais même pas où j'étais, annonçais quelques mots de français, ignorais l'existence du RER ou du métro. J'avais l'interdiction formelle de parler à des gens, et surtout pas de ma situation. De toute façon, je ne connaissais personne et je n'avais même pas l'adresse de ma sœur qui travaillait à Paris. « Je ne croyais pas ce qui m'arrivait. Pourquoi cette méchanceté? Je me sentais coupable d'avoir fait mal. J'avais faim. J'étais terrorisée. Je n'ai jamais osé prendre quoi que ce soit dans le réfrigérateur. Sur les 100 francs qu'elle me donnait irrégulièrement, je m'achetais des biscuits. Une fois, j'ai acheté une boîte d'œufs que j'ai cachée dans mon placard pour ne pas avoir d'histoires. J'ai été malade, mes dents se sont abîmées, cassées. Elle refusait de me soigner. »

« J'étais épuisée. Les jours où il y avait des invités, c'était pire. Je devais tout préparer, m'occuper de leurs enfants et attendre qu'ils partent. Je me couchais très tard, dormais peu. » Enfermement physique mais aussi séquestration psychologique : la patronne ne lui parle que pour crier des ordres. La solitude est totale. Elles sont bien loin les soirées



familiales où fusaient les rires. « Dans ma famille, nous étions pauvres, mais nous discutions. » Odile dort dans le salon sur un lit de camp. Un soir un invité, un ami anglais, la regarde avec insistance, lui fait des avances et tente de la violer. La patronne ne veut rien savoir quand la jeune fille se plaint. Les mêmes violences se reproduisent plus tard. Cette fois, c'est le frère de la patronne. Odile court se réfugier dans la chambre de la fille aînée.

« J'étais brisée. Je pleurais. La vieille voisine du pavillon d'à côté s'est doutée de quelque chose. Elle est venue me parler. J'ai tout débâillé. C'était un peu dur pour elle de comprendre une telle situation, mais elle m'avait vue lever la voiture en pleine hiver avec une éponge, un seau d'eau et mains nues. Elle m'a donné à manger en cachette. Nous avons réussi à retrouver l'adresse de ma sœur. Elles m'ont poussée à fuir. Seule, je n'aurais jamais eu le courage. J'ai transporté mes affaires une à une chez les voisins. » Le jour du départ, la patronne est dans une rage folle, parle de situation irrégulière, de carte de séjour, menace de dénoncer. « Je tombais des nues. Je ne savais rien de toute cette paperasserie, et si c'était ou non

Pourquoi cette méchanceté? Je me sentais coupable d'avoir fait mal. J'avais faim. J'étais terrorisée.

important. J'ai appris par la suite ce qu'il en était... J'ai fui le 24 décembre 1990. Ma sœur et ses amis m'ont aidée après. »
Après? Y a-t-il une autre vie après l'esclavage? « J'ai rencontré mon ami l'année suivante. Avec lui, j'ai pu à peu réappris à vivre normalement. Il a fallu me libérer de l'angoisse... ». Odile n'a pas vraiment de haine pour ses tortionnaires. Elle aurait bien voulu pourtant qu'on leur fasse la leçon et être dédommagée. « Pas pour l'argent », se défend-elle, « mais par principe ». Ils n'ont même pas été inquiétés. La révolte d'Odile est rentrée : « Je mets en garde les jeunes filles, je ne veux pas laisser faire ça plus longtemps. » Son rêve est de rester en France dans son nouveau foyer. Retourner dans son pays pour quoi faire et puis à quelles conditions? La famille de ses anciens tortionnaires est riche, a des relations. Que signifierait pour la jeune femme un renvoi à Madagascar, si elle n'obtient pas la régularisation de son séjour? « Je gagne aujourd'hui un peu d'argent en gardant des enfants. Je peux maintenant aider les miens. Mais, après neuf ans, ma vie retissée avec tant de peine est ici... »

DOMINIQUE BARI

HELVETIUS « On conviendra qu'il n'arrive point de barrique de sucre en Europe qui ne soit teinte de sang humain. Or, quel homme, à la vue des malheurs qu'occasionnent la culture et l'exportation de cette denrée, refuserait de s'en priver, et ne renoncerait pas à un plaisir acheté par les larmes de la mort de tant de malheureux? Détournons nos regards d'un spectacle si funeste et qui fait tant de honte et d'horreur à l'humanité. » (« De l'esprit », 1758.)

Martin Monestier : « La traite des enfants, un fléau planétaire »



Martin Monestier.

Quel autre mot utiliser pour parler d'enfants qui subissent, au-delà de la soumission, des conditions de travail dégradantes et qui sont l'objet de trafics nationaux ou internationaux au même titre que des marchandises ? Le propriétaire d'un enfant esclave peut le faire travailler directement ou le louer. L'enfant est une « chose » qui peut être vendue, achetée ou échangée. Un tiers exerce donc sur lui tous les attributs du droit de propriété. La moitié des enfants esclaves sont vendus ou cédés par leur famille dans l'extrême pauvreté. D'autres — nombreux — sont kidnappés et forcés de travailler dans les centaines de milliers d'ateliers clandestins où leur corps s'épuise et leur esprit se ferme. Aujourd'hui, dans le monde, près de 40 % des enfants de moins de onze ans n'achèvent pas le cycle de l'école primaire et ont la rue ou le monde du travail pour unique horizon. Permettez-moi d'ajouter que, dans de nombreuses régions du monde — je pense notamment à l'Inde et à la Chine — les filles sont, plus encore que les garçons, astreintes à l'esclavage...

TRAVAIL, guerre, prostitution. Triptyque tragique, qui fonde l'asservissement de 300 millions d'enfants dans le monde, auxquels l'écrivain Martin Monestier vient de consacrer un livre : « Enfants esclaves » (1). Précis. Bouleversant. A la manière d'un « voyage exploratoire » dans le « monde du silence et de la misère », pour reprendre les mots de Bruno Ricatto, président du Comité français pour l'UNICEF qui signe la préface de l'ouvrage. Rencontre avec l'auteur...

Vous tentez d'établir, dans toutes ses facettes, le sort horrible réservé aujourd'hui à des centaines de millions d'enfants dans le monde. Pourquoi un tel livre ?

Pour que personne ne puisse plus dire : « Je ne savais pas ». L'exploitation des enfants est une des caractéristiques de notre époque. Travailleurs forcés, esclaves sexuels, soldats malgré eux, enrôlés dans le crime organisé, mutilés à des fins de mendicité, victimes d'exécutions extrajudiciaires, du commerce de l'adoption, du trafic d'organes, rien ne leur est épargné... Ce livre entend donc dénoncer le trop grand nombre de sociétés humaines qui s'accommodent aisément de ces dénis d'humanité, qui gagnent du terrain chaque jour, y compris en Europe, et que les instances internationales n'hésitent plus à qualifier de fléau planétaire...

Précisément, sur quoi vous fondez-vous pour parler d'« esclavage » à propos de ces enfants, et par quels moyens sont-ils asservis ?

L'un des chapitres de votre livre s'intitule : « L'élimination des fillettes »...

51,1 % des enfants du Burkina Faso de 10 à 14 ans exercent une activité à plein temps ; 24,1 % en Turquie ; 16,1 % au Brésil ; 14,4 % en Inde...



Une petite fille, en Colombie...

Avoir une fille, dit-on en Chine ou en Inde, c'est arroser le champ du voisin ». Des millions d'entre elles s'appellent « Nakhusa » ou « Parayan Dan », ce qui signifie « non désirée » ou « propriété de l'autre ». Ces pays entretiennent une tradition d'infanticide à l'égard des filles et les suppriment par millions chaque année. Au-delà — sur les deux tiers de la planète — les filles sont moins soignées, moins nourries, moins éduquées que les garçons : elles sont les deux tiers des 150 millions d'enfants non scolarisés. Prostitution et domesticité sont souvent leur seul destin. A travers leur sort, on peut retrouver tout ce qui pousse à l'exploitation des enfants : racismes, discriminations, chômage, éclatement des familles, manque de moyens humains, matériels et financiers, systèmes éducatifs défailants... Ajoutons qu'une notion courante dans de nombreux pays veut que l'enfant ait une valeur économique. Plus la famille compterait d'enfants — et donc de bras — mieux elle pourrait vivre. Cercle vicieux où activité économique

des enfants et pauvreté se renforcent sans cesse mutuellement...

A partir des études de l'UNICEF et du Bureau international du travail, vous avancez le chiffre de 300 millions d'enfants esclaves. Comment expliquez-vous la différence entre cette évaluation et d'autres chiffres, moins élevés ?

Tout dépend des facteurs pris en considération. Il faut savoir que les statistiques sont, pour l'essentiel, établies à partir de déclarations volontaires des Etats. Or, ceux-ci ont tendance à nier leur réalité et ne veulent pas étaler leur géographie de la honte. Ainsi, nombre d'entre eux écartent souvent de leurs statistiques les enfants de moins de dix ans, ou les enfants qui travaillent en milieu rural. D'autres ne comptent pas les enfants domestiques, ni les esclaves déguisés en « apprentis », ni les enfants qui ont une certaine activité scolaire, même s'ils travaillent dix ou douze heures par jour. A l'heure actuelle, 60 % des enfants économiquement actifs travaillent en

Asie, 31 % en Afrique, 7 % en Amérique latine, 2 % dans les pays les plus industrialisés...

Dans quels secteurs ?

A peu près tous. Une étude récente a montré que les enfants occupent plus de trois cents catégories d'emplois différentes, dans lesquels ils ne sont pas rémunérés ou — quand c'est le cas — à des salaires inférieurs de 30 % à 50 %. On trouve des enfants, dès l'âge de quatre ou cinq ans, dans l'agriculture ; dès cinq ans, aussi, dans les industries du verre ou de la construction ; dès huit ans, ils sont terrassiers, casseurs de pierre ou mineurs de fond ; à partir de dix ans, au contact de substances chimiques hautement toxiques qui les rendent infirmes ou les font mourir en grand nombre... Tous ceux qui ont pénétré dans des ateliers dits de « sueur » ont été frappés par le regard de ces enfants où se lisent la peur, l'épuisement, la malnutrition. Certains deviennent « fous ». De douleur, de fatigue, de chagrin...

Vous avez parlé d'enfants esclaves en Europe et dans les pays les plus industrialisés...

On observe, en effet, une résurgence du fléau dans tous les pays occidentaux. Les « enfants du travail » sont près de cinq millions aux Etats-Unis, deux millions au Royaume-Uni, entre 200.000 et 300.000 en Italie, au Portugal et en Espagne. En France, aucun « comptage » n'a été réalisé à ce jour. Pourtant, Martine Aubry a récemment reconnu que le problème existait dans notre pays et que le gouvernement allait le prendre en considération...

Entretien réalisé par JEAN-PAUL MONFERRAN

1. Editions La Cérche-Midi. Collection Documents. 272 pages. 196 francs.

Quelques dates

1833 : La Grande-Bretagne interdit officiellement le travail des enfants de moins de 9 ans.
1919 : Adoption de la première Convention internationale sur l'âge minimum d'admission à l'emploi.
1948 : L'Assemblée générale de l'ONU proclame la Déclaration universelle des droits de l'enfant.
1989 : Adoption par les Nations unies de la



Dominique Torrès : « Dire le mal par son nom »

GRAND REPORTER à France 2, Dominique Torrès s'est lancée, en 1986, dans une enquête solitaire, après avoir découvert, au Maroc, « l'esclavage invisible », celui dont on ne parle pas, et dont beaucoup doutent de la réalité même. « Esclaves », publié en 1996 aux éditions Ptebus (1), est le récit de « la perte d'identité » qui frappe des centaines de millions d'êtres humains de par le monde, de la Mauritanie au Koweït, de la Suisse à la France, où le délit d'esclavage — abolition obligée — n'existe plus dans la loi ! Le grand mérite de l'ouvrage est de décliner, à partir de reportages au long cours, une suite de récits rigoureux du crime organisé : « petites bonnes » du Maroc vendues à cinq ans, « employées de maison » philippines séquestrées en France par de riches familles des émirats du Golfe, punitions barbares et travail dans des conditions atroces en Mauritanie... Dominique Torrès rapporte des faits, et ceux-ci suffisent largement, à l'heure où l'esclavage est (re)devenu une industrie et où quelques-uns de ses promoteurs occupent des bureaux dans des espaces climatisés. Au bout de cette enquête, dit-elle, « je suis parvenue à une certitude, une seule : ce n'est qu'en appelant le mal par son nom qu'on peut espérer lui donner un visage et un corps — et le combattre ».

J.-P.M.

(1) 210 pages, 99 francs.

JAUCOURT « C'est aller directement contre le droit des gens et contre la nature que de croire que la religion chrétienne donne à ceux qui la professent un droit de réduire en servitude ceux qui ne la professent pas, pour travailler plus aisément à sa propagation. Ce fut pourtant cette manière de penser qui encouragea les destructeurs de l'Amérique dans leurs crimes. Et ce n'est pas la seule fois qu'on se soit servi de la religion contre ses propres maximes qui nous apprennent que la qualité de prochain s'étend sur tout l'univers. » (« L'Encyclopédie », 1751-1772.)

Blancs, Noirs, images, mémoires...

Quelles traces l'esclavage a-t-il laissées dans les écrits, les représentations, les différents modes d'expression, dans les pays qui l'ont mis en œuvre et dans ceux qui l'ont subi? De quelles manières la colonisation a-t-elle poursuivi la traite? Quelles images et quelles mémoires marquent-elles le présent? Les opinions croisées de Jean Chevrier, professeur à la Sorbonne, qui vient de faire paraître « les Blancs vus par les Noirs », et d'Elikia M'Bokolo, historien, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales...

Jacques Chevrier : « Le regard sélectif du colon »

TITULAIRE de la chaire d'études francophones à l'université de la Sorbonne, collaborateur du « Monde diplomatique », Jacques Chevrier vient de publier « les Blancs vus par les Noirs » (1), un ouvrage dans lequel il a réuni des textes d'une trentaine d'auteurs africains. Les prétendus « sauvages », que l'imaginaire des colons ne pouvait concevoir et réduisait à des personnages presque fantasmagoriques, donnent leur propre vision du Blanc...

A partir de quelle démarche avez-vous conçu ce livre?

De par mon métier, je m'intéresse à tout ce qui est images et représentations d'un peuple par un autre. Mon premier contact avec l'Afrique remonte au temps de la guerre d'Algérie — contre laquelle j'ai agi. C'est dans ces conditions que j'ai rencontré la littérature africaine, dont personne ne parlait alors, et que j'ai décidé de l'enseigner. Dans le même temps, je me suis approché de la littérature coloniale, notamment des récits de voyages de missionnaires ou d'explorateurs, qui donnent toute une série d'images de l'Afrique et des Africains. Certaines, négatives — le « Nègre » sauvage, barbare, inculte... — mais d'autres plus positives, surtout à partir de 1920. Après la Première Guerre mondiale, une relativisation des valeurs occidentales s'est opérée — dont témoigne le surréalisme en France — en même temps qu'une relecture des civilisations non occidentales, en particulier de celles dites sans écriture. Et je me suis rendu compte que, dans ce que l'on appelle de manière paradoxale la « littérature orale », existaient des représentations du Blanc. Liées pour partie à l'esclavage et, plus récemment, à la colonisation...

Vous tendez une sorte de miroir dans lequel se profile à la fois le portrait des Blancs et celui des Noirs qui les décrivent avec leur langage, leurs symboles, leurs systèmes de valeurs...

D'une certaine manière, mon travail m'a amené à prendre le contre-pied de ce qu'a écrit Sartre, dans « Orphée noir »,

quand il écrit que le Blanc a joué pendant des centaines d'années du privilège de voir sans être vu. Le Blanc voyait, mais il était vu. A travers une série de textes, on note une transparence de la société coloniale aux yeux des Africains. Les Blancs sont d'autant plus perçus à jour qu'ils considèrent les Noirs comme un décor ou comme des choses. Je cite souvent ce texte parlant d'un chef de bureau qui dit « Il n'y a personne », alors qu'une dizaine d'Africains sont présents dans la pièce. J'ai donc entrepris un travail qui se veut de démythification, et qui porte sur plusieurs plans : les personnages — tout le théâtre colonial — les espaces, les objets... On se rend compte que, même dans les situations où les Noirs sont méprisés et humiliés, leur humour reste présent, et ils se moquent du Blanc et de son agitation...

Vous faites revivre, côté africain, ce que vous nommez « le monde bipolaire de la colonie »...

Il est marqué par la cohabitation — si j'ose dire — de deux humanités différentes, l'image des Français apparaissant étroitement conditionnée par leur situation dans la hiérarchie sociale. Dans cette société, les rôles l'emportent de loin sur la personne, soit que celle-ci se réduise à cela, soit qu'elle demeure inaccessible, de telle sorte que les Français auxquels nous avons affaire sont le plus souvent réduits à une livrée : commandants, administrateurs, commerçants ou missionnaires... Quant aux femmes, elles n'échappent pas

d'avantage à cette extériorité, dans la mesure où elles aussi se définissent en priorité par rapport au statut social de leur compagnon. Réduits à leur apparence, ces Français à la colonie n'en demeurent pas moins étonnants, et la technique qui préside à leur mise en scène s'apparente le plus souvent à celle que pratique Montesquieu dans « les Lettres persanes ».

De quelle manière est-il fait mention de l'esclavage dans la littérature africaine?

L'esclavage est resté un sujet tabou jusqu'à une date récente. Il apparaît pourtant dans un certain nombre de textes. J'ai le souvenir d'avoir publié un livre d'un auteur de Centrafrique, « le Dernier Survivant de la caravane », qui évoquait précisément la traite. Il demeure qu'il existe peu de textes. Lorsque certains faits historiques sont encore très proches, il est difficile d'en parler. D'autant que, pendant une longue période, les Antillais eux-mêmes n'abordaient pas — ou très peu — le sujet. En schématisant mon propos à outrance, je dirais qu'on est passé de l'image de « l'Afrique mère », qui avait pu prévaloir dans les années soixante, à l'image de « l'Afrique mauvaise mère ». Il me semble que Maryse Condé symbolise quelque peu ce cheminement, qui est décrit aussi, sur le mode du roman, par Simone Schwartz-Bart...

Propos recueillis par J.-P. M.

(1) Editions Farrer. 222 pages. 96 francs.

Elikia M'Bokolo : « Une volonté manifeste d'oubli »

HISTORIEN, Elikia M'Bokolo est directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

Quel est votre sentiment sur la manière dont s'exprime aujourd'hui la mémoire de l'esclavage, à commencer par celle des pays qui l'ont pratiqué?

Dans les pays d'Europe qui ont été les artisans et les principaux bénéficiaires de la traite, mais qui n'ont pas reçu des esclaves sur leur propre sol, cette réalité a été expulsée de la mémoire collective. Y compris dans les lieux — je pense notamment aux ports — où la traite a été l'activité principale pendant cent ou deux cents ans. Ce n'est que très récemment, par exemple, qu'une ville comme Nantes a organisé une exposition sur l'esclavage : j'ai d'ailleurs été frappé par le fait que les dimensions humaines, morales, et même simplement économiques du phénomène — combien de gens transportait-on, qui gagnait quoi? — ont été escamotées au profit d'une approche « technique » mettant en avant l'ingéniosité des fabricants de navires... Au point que j'ai vu des enfants, au sortir de cette exposition, n'ayant pas compris que les bateaux transportaient des hommes de l'Afrique vers les Amériques...

Comment expliquez-vous cette occultation?

Le sentiment de honte est d'autant moins absent que, tout au long du XIX^e siècle, la traite a été condamnée et que de nombreux pays du nord de l'Europe

se sont alors totalement désinvestis du continent africain. En Angleterre et en France, la colonisation, avec sa prétention « civilisatrice », s'est superposée au phénomène de l'esclavage, et, de façon dominante, dans la seule mémoire de sa dimension prétendument positive. Ainsi, la colonisation aurait permis de mettre un terme aux coutumes dites « barbares », dont l'esclavage, sans qu'il soit dit, évidemment, que l'esclavage africain et la traite atlantique avaient quelque chose à voir ensemble. De ce point de vue, on peut regretter qu'en commémorant l'abolition, la République ne dise pas grand-chose de ce qui a été aboli ou non en France. Il y a là, je pense, une volonté manifeste d'oubli. La situation est, bien sûr, différente dans les pays qui ont acheté des esclaves : la présence de leurs descendants — notamment aux Etats-Unis — change la donne, même si, de ce côté-là, c'est davantage l'esclavage interne lui-même plutôt que la manière dont les Noirs sont arrivés, qui nourrit, de temps à autre, des débats...

Qu'en est-il dans les pays qui ont subi la traite?

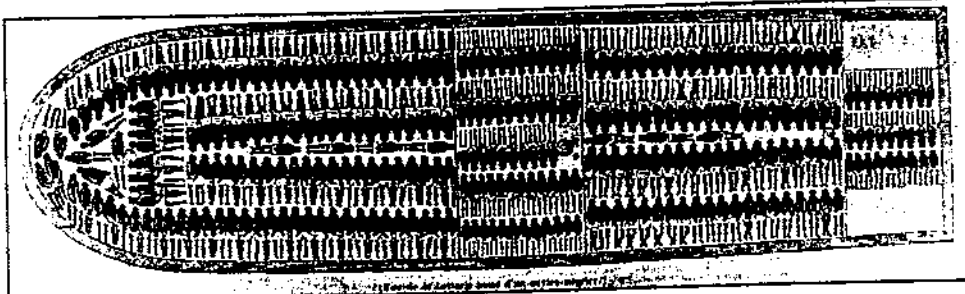
C'est seulement depuis dix ans que se développe un courant d'opinion — au demeurant encore marginal — qui entend considérer la traite comme le phénomène explicatif majeur du devenir de l'Afrique contemporaine. Je suis frappé par le fait que beaucoup d'historiens africains — qui ont, ou auraient, plus de soixante-cinq ans aujourd'hui — ont longtemps pri-

vilégié de façon positive l'histoire des Etats, en n'abordant la traite qu'à la manière d'un malheur qui se serait abattu sur l'Afrique. Sans proposer d'explications, sans que soient mentionnés les causes et les effets de l'esclavage, sans établir de lien avec le sous-développement du continent ou avec le mépris dans lequel l'Afrique est tenue par un certain nombre d'Etats développés. Permettez-moi d'insister sur le fait que les choses n'ont commencé à changer que dans une période très récente. Le Sénégal a joué un rôle important en ce sens, avec la mise en valeur de lieux de mémoire, comme Gorée...

Existe-t-il d'autres démarches de cet ordre?

Je pense à Mouchoud Abiola, candidat à l'élection présidentielle du Nigeria, aujourd'hui en prison, qui, peu avant son arrestation, avait réuni un congrès à Lagos pour parler, non seulement de l'histoire, mais de la mémoire de la traite, et demandé sa reconnaissance comme crime contre l'humanité. Je pense à l'Angola, qui vient de redécouvrir la figure d'une femme, Dona Beatriz, qui, au début du XVIII^e siècle, s'était illustrée dans la lutte contre toutes les idées qui accompagnaient la traite... Dans les pays du Nord comme du Sud, le temps est venu, me semble-t-il, de dire que l'esclavage est la figure même de la négation de l'être humain, de sa réduction à l'état d'outil de travail ou de marchandise, avec les souffrances qui ont accompagné tout un processus. Il s'agit de donner de l'histoire, de dire ce qui s'est passé, de montrer la logique mercantile qui a été à l'œuvre. Sans faire de l'historicisme ou du misérabilisme, ce travail pourrait être utile au moment où la France affirme vouloir mettre en œuvre une politique nouvelle par rapport à l'Afrique. Cette démarche de vérité permettrait aussi, sans doute, de rendre le continent africain compréhensible, dans la mesure où les Africains sont, précisément, le produit d'une histoire non dite de souffrances et d'exploitation...

Propos recueillis par J.-P. M.



Les plans d'un navire négrier...

VOLTAIRE ● « Je vis en effet l'Afrique. Mon vaisseau fut pris par des corsaires nègres. Notre patron fit de grandes plaintes; il leur demanda pourquoi ils violaient ainsi les lois des nations. Le capitaine nègre lui répondit : « Vous avez le nez long, et nous l'avons plat; vos cheveux sont tout droits, et notre laine est frisée; vous avez la peau de la couleur de cendre, et nous de couleur d'ébène; par conséquent, nous devons par les lois sacrées de la nature être toujours ennemis. » (Extraits d'« Histoire des voyages de Scarmantado », 1754.)

B.B. King, le blues d'un enfant noir du Mississippi

LEGENDE vivante du blues, B.B. King, soixante-douze ans, continue de sillonner le monde avec Lucille, sa complice inséparable... qui n'est autre que sa guitare. Treize mille concerts et d'innombrables enregistrements. Né le 16 septembre 1925 dans le Mississippi, B.B. incarne à la perfection le blues, hérité des chants de travail des esclaves. Lors de son dernier passage au Festival de jazz d'Antibes-Juan-les-Pins, il accepta de nous accorder une précieuse interview. Lui, le gosse orphelin qui travailla dans les plantations de coton, a conservé, malgré le succès, une simplicité et une générosité extraordinaires. Et un intarissable plaisir de jouer!

Que représente le blues pour vous ?

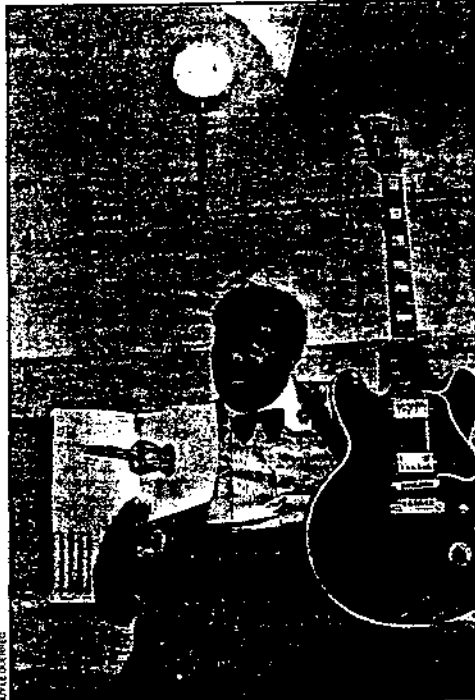
La vie dans son entièreté. La douleur, la tristesse, mais aussi et surtout l'espoir, la lutte, l'entêtement, le désir de s'en sortir, la joie. Le blues symbolise une quête de liberté et d'amour : pas seulement to mienné, mais celle de toute une communauté. J'étais de nature timide, renfermé quasiment. Le blues m'a permis d'extérioriser tout ce que mon cœur renfermait depuis mon enfance. Tôt, je me suis retrouvé sans père ni mère. Avec le recul des années,

j'ai compris qu'à travers la musique — les concerts tout particulièrement — je me sentais aimé, heureux. Je crois que cet impérieux désir de communion a constamment guidé mon existence.

Enfant, vous travailliez dans les champs de coton...

Oui, mais, pour être franc avec vous, je ne me rendais pas compte de la dureté de la vie, puisque c'était la seule chose que je connaissais. J'étais tout môme, quand ma mère a quitté mon père. Elle se débrouillait seule avec moi. Elle est morte de maladie, alors que j'avais neuf ans. Ma grand-mère s'est occupée de moi autant qu'elle le pouvait. Je travaillais avec elle dans les champs. Quand elle est décédée à son tour, cinq ans plus tard, j'ai ressenti un grand choc, une impression de solitude. Ses patrons m'ont gardé. Ultimeusement, ils m'ont confié à un autre patron, un Blanc aussi, qui me laissait aller à l'école et qui, au-delà d'une certaine austerité, était très bon avec moi. J'ai eu de la chance. Beaucoup de chance.

Comment se passait alors une journée, pour l'enfant que vous étiez ?



B.B. King : « C'est le désir de communion qui a constamment guidé ma vie »...

Nous étions à la ferme. Il fallait se réveiller de bonne heure, pour avoir le temps de tout faire. Sitôt levé, j'allais traire les vaches et j'effectuais diverses tâches. Je m'occupais de dix vaches ! C'était du boulot. Ensuite, j'allais à l'école. J'aimais l'école. Instinctivement, je sentais qu'étudier était un moyen de m'en sortir. J'ai toujours cette soif d'apprendre et de comprendre. Il fallait que je me tape cinq miles (plus de huit kilomètres) aller, et autant le soir au retour. Une fois mes devoirs de classe terminés, je me remettais aux travaux de la ferme.

Étiez-vous le seul enfant de la famille ?

Non. Les gens pour lesquels je travaillais avaient un garçonnet, plus jeune que moi de trois ans environ. Lui était blanc, mais c'était mon ami. Il ne marchait pas pour aller à l'école, il prenait le bus des Blancs.

Cette différence de traitement ne vous choquait-elle pas ?

Non, parce que j'avais toujours vu ça. Si cela devait se passer maintenant, j'en souffrirais beaucoup, parce que j'ai connu autre chose. Mais, à l'époque, la ségrégation était dans les mœurs. Et puis, je le répète, le fait d'être tombé sur une famille, pas si riche que ça, qui était très religieuse et respectueuse d'autrui, m'a sûrement moins fait sentir la ségrégation qu'à d'autres enfants noirs.

Quand avez-vous vraiment eu conscience de la discrimination ?

Quand j'étais à l'armée. On m'avait laissé travailler comme conducteur de tracteur dans une plantation, parce que celle-ci fournissait du coton à l'armée. C'était la Seconde Guerre mondiale. Un jour, j'ai vu débarquer des prisonniers allemands, pour faire le même boulot que nous, les Noirs. Sauf qu'eux, ils commençaient bien après nous et terminaient leur journée avant nous. Là, cela m'a choqué. J'ai commencé à vraiment comprendre.

● CGT. La Confédération a lancé, depuis plusieurs semaines, différentes initiatives à l'occasion du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Elle demande notamment qu'une « journée chômée et payée sur le sol de France » soit instaurée pour les salariés originaires des DOM.

Par ailleurs, ce lundi 27 avril, toute la journée, des films sur l'esclavage et le colonialisme seront projetés au siège de la CGT, avec la participation du cinéaste René Vautier...



A quel moment vous êtes-vous réellement mis au blues ?

En fait, j'ai débuté par le gospel, comme la presque totalité des Noirs américains. C'est marquant comme coïncidence, mais c'est également à l'armée que j'ai commencé le blues. Je me suis rendu compte que ma voix accrochait l'attention des gens. Dans la vie civile, lorsque je me produisais dans la rue, seul avec ma guitare, je gagnais en une journée plus d'argent qu'en une semaine comme ouvrier agricole. Un soir, il m'est arrivé une tuile. J'ai eu un incident avec le tracteur de mon boss. Rien de vraiment grave, mais cela a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Je suis quelqu'un qui a toujours eu le plus grand sens de ses responsabilités. Le fait d'avoir pu commettre un petit dommage au tracteur m'a vraiment perturbé. Je n'ai même pas demandé que mon solde me soit réglé, j'ai pris ma guitare et je suis parti.

Et là, le blues a éclaté, pour vous...

Oui. Cet incident a été, en quelque sorte, un déclic. Je suis parti tenter ma chance en ville. J'ai appris la musique sur le terrain : dans la rue, dans les clubs, et même en animant des émissions de radio — laquelle a joué un grand rôle dans le développement du blues. Deux ans plus tard, ma carrière était bel et bien partie. Et j'allais consacrer ma vie au blues. Le blues illustre une contribution magnifique des Noirs à la culture. Je suis fier de ce que notre peuple a ainsi apporté au monde.

Propos recueillis et traduits par FARA C.

Nous vous recommandons le passionnant livre « B.B. King » par Sebastian Denchin (Editions du Limon, collection Mood Indigo), 220 pages, 110 francs. Dernier CD de B. B. King, « Deuces wild » (MCA/Universal), constitué de duos avec d'autres grands, comme Eric Clapton.

Quand la liberté ne se tronçonne pas

L'ABOLITION de l'esclavage dans les colonies françaises, décidée par l'Assemblée nationale, il y a un siècle et demi, tout comme les révoltes d'esclaves, notamment dans les Caraïbes — comment ne pas penser à Toussaint-L'Ouverture ? — ont été un grand mouvement en avant de l'humanité. L'asservissement le plus brutal des hommes n'est plus, alors, une solution pour elle. L'antiracisme reçoit ainsi ses plus belles lettres de noblesse. Cent cinquante ans après, la dénonciation de l'esclavage fait une belle usinité, en atteste le voyage de Bill Clinton en Afrique. Mais pour beau qu'il soit, le repentir n'est pas une valeur qui garantisse que l'on tire bien les enseignements nécessaires.

Chaque pays puissant d'ailleurs, possède son parcours qui le mène à l'abandon de l'esclavage. Il serait dommage

d'en gommer la profondeur démocratique concernant la France. Comment ne pas intégrer cette décision dans ce que fut la brève II^e République, issue de la révolution de 1848, si oubliées de la mémoire collective et pourtant auxquelles on doit tant. C'est la même République qui abolit l'esclavage et qui établit le suffrage universel masculin : qui proclame le droit au travail — le non-travail étant jusqu'alors jugé un état de normalité par la société —, la réduction de la durée légale de la journée de travail et ce qui préfigure les premières conventions collectives sur les salaires et le droit de grève. Elle accorde le droit de réunions, abolit la peine de mort pour raisons politiques, pose la question de la nationalisation du système bancaire. C'est la même qui, née de l'irruption du mouvement populaire, engendre une vie politique dont les contours fon-

damentaux sont toujours présents aujourd'hui : une droite campant sur les privilèges de la fortune, des modérés, des indécis, les tenants d'une critique radicale du capitalisme qui donnera naissance au « Manifeste du parti communiste ».

Ces rapprochements ne sont pas le fait d'une cascade de coïncidences, mais un trait fort de l'identité française dans ce qu'elle a de meilleur. Liberté, respect de l'autre (fraternité) et justice sociale (égalité) sont indissociables. Et c'est ce mouvement d'ensemble qui, en France, abolit l'esclavage. Ce caractère indissociable est constitutif de notre culture de l'idée de nation. C'était vrai en 1789, ce le fut en 1936 et en 1945 où la Libération engendre la Sécurité sociale et les services publics. Il n'y a pas, de 1789 à nos jours, en passant par la Commune de Paris ou la Libé-

ration, de grandes avancées sociales qui ne se soient confondues avec la promotion de la nation. Et c'est la fusion de la nation, et de l'internationalisme qui, à l'image de Jaurès, fait que c'est du côté de la lutte sociale la plus déterminée que l'on trouve les luttes anticoloniales.

Oublier que l'abolition de l'esclavage s'intègre à ce patrimoine, c'est en réduire la portée à un bel acte charitable ou ne pas résister à la tentation d'un rapprochement audacieux avec l'immigration. La leçon à tirer est que les plus belles valeurs de la République sont toutes des composantes — solidaires entre elles — d'une démocratisation de la société. Et que, déjà, tout ce qui venait d'en haut, était le fruit d'un mouvement à la base et du courage d'affronter les possédants du moment.

PIERRE ZARKA

FRANTZ FANON ● « Nous ne voulons rattraper personne. Mais nous voulons marcher tout le temps, la nuit et le jour, en compagnie de l'homme, de tous les hommes. Il s'agit de ne pas étirer la caravane, car alors chaque rang perçoit à peine celui qui précède, et les hommes qui ne se reconnaissent plus se rencontrent de moins en moins, se parlent de moins en moins. Il s'agit pour le tiers-monde de recommencer une histoire de l'homme »... (Extrait des « Damnés de la terre », 1961.)

Initiatives

Une journée annuelle pour célébrer l'abolition ?

DEPUIS 1993, par la voix de Jean-Claude Gayssot — aujourd'hui de Bernard Birsinger, qui lui a succédé à l'Assemblée nationale — les députés communistes préconisent qu'une « journée annuelle » célèbre « cet acte émancipateur que fut l'abolition de l'esclavage ». Une journée dont le contenu pourrait être élaboré en étroite concertation avec les associations, les élus, les citoyens, notamment ceux des DOM-TOM. En 1993, Jean-Claude Gayssot, alors député de Seine-Saint-Denis, avait déjà déposé, au nom du groupe communiste, une proposition en ce sens, visant à ce que soit « instaurée, dans toute la France, une journée commémorative pour célébrer l'abolition de l'esclavage ». Il s'était adressé ainsi successivement — et jusqu'à présent sans résultat — à Pierre Bérégovoy, Edouard Balladur et Alain Juppé, premiers ministres, en leur faisant part, notamment, des « insuffisances » du décret de 1983.

Devenu ministre en juin 1997, Jean-Claude Gayssot poursuit son action sur cette question, qui, indique-t-il dans une lettre adressée récemment à Lionel Jospin, lui tient particulièrement « à cœur ». Dans la réponse qu'il lui a fait parvenir, Lionel Jospin « rejoint » Jean-Claude Gayssot pour considérer que les dispositions contenues dans le décret de 1983 sont « insuffisantes ». Il l'informe notamment de sa décision de charger « la ministre de la Culture et de la Communication, en liaison avec le secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer, de redéfinir par décret les modalités de la commémoration annuelle sur le territoire métropolitain, sur la base du bilan des manifestations organisées » cette année.

J.-P. M.

● DE NOMBREUSES personnalités figurent parmi les premiers signataires d'un appel du MRAP. Elles demandent notamment que la nation française reconnaisse le préjudice subi et la dignité bafouée, et que l'esclavage et la traite des Africains soient reconnus comme crimes contre l'humanité. Elles s'élèvent contre les formes modernes d'esclavage et en appellent, pour le monde de demain, à un système égalitaire entre toutes les sociétés. (MRAP 43, boulevard Magenta, Paris 10^e. Fax : 01.40.40.90.98.)



Sotanga, dix-neuf ans (à droite) et sa famille d'accueil. Cette photographie de Marie Dorigny de l'agence REA fait partie de l'exposition organisée à la FNAC Forum jusqu'au 27 avril et à la FNAC-CNT la Défense jusqu'au 30 mai. Après avoir vu ce reportage, il ne sera plus possible de dire : « Je ne savais pas ». soulignant les organisateurs de la manifestation.



Une partie de l'équipe du Comité contre l'esclavage moderne. Aux côtés de Céline Manceau (en bas à droite), Ismat, une jeune indonésienne, ancienne esclave domestique. Créé en 1995, le Comité se bat pour l'éradication totale de la servitude. Il intervient dans la libération et la prise en charge sociale et administrative des victimes jusqu'à leur réinsertion quand elle est possible. Il traite actuellement une soixantaine de dossiers et souhaite que les employeurs soient sanctionnés et les jeunes filles dédommagées. (Comité contre l'esclavage moderne, 4, place de Valois 75001. Numéro de compte : Fondation de France, compte : 601.001.)

Parmi les célébrations du cent cinquantième

■ UN HOMMAGE NATIONAL

Lundi 27 avril, une « journée nationale » sera organisée à la date anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Un hommage particulier sera rendu au Panthéon à Victor Schœlcher, auteur du décret d'abolition, ainsi qu'à l'abbé Grégoire, promoteur de la première abolition de l'esclavage en 1794, et à Félix Eboué. La journée sera l'occasion d'actions de sensibilisation et d'information dans tous les établissements scolaires. Parmi les autres hommages officiels rendus à Victor Schœlcher, citons celui du Sénat — mardi 28 avril à 16 heures, avec un discours de MM. Monory et Larcher — et l'inauguration, ce dimanche 26 avril à Fessenheim, d'une exposition à lui consacrée, en présence de Catherine Trautmann, ministre de la Culture, et de Jean-Jacques Queyranne, secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer.

■ UNE RENCONTRE A PARIS

A l'occasion du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, le Parti communiste français a pris l'initiative d'une rencontre-débat, ce samedi 25 avril, de 15 à 19 heures, au siège de son Comité national, 2, place du Colonel-Fabien, 75019 Paris. Sous la présidence de Francis Wurtz, député européen et responsable de la politique internationale du PCF, et en présence, notamment, de Francis Arzalier, historien, d'Eliska M'Bokolo, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, et de Joceline Chipotel, membre du Parti communiste guadeloupéen, la discussion s'articulera autour de plusieurs thèmes : quels regards sur l'histoire de la traite des Noirs et de l'esclavage ? Quels enseignements pour promouvoir à notre époque d'autres rapports de coopération et de codéveloppement pour la personne humaine ?

■ UNE CEREMONIE A CHAMPAGNE

C'est dans ce village de Haute-Saône que Lionel Jospin, accompagné de plusieurs ministres, célébrera, ce dimanche 26 avril, le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Les ancêtres des habitants actuels de Champagne avaient été les premiers, le 19 mars 1789, à « supplier » Louis XVI d'abolir « la traite négrière ». A cette occasion, le premier ministre devrait prononcer un discours de portée nationale, avant de visiter la Maison de la Négritude. L'après-midi sera consacré au concert intitulé « Tous nés en 1848 » et organisé par Jean-Louis Foul-



quier et les Francofolies de La Rochelle. Sur scène sont annoncés, entre autres, les Martiniquais Joby Bernabé et Malavoi, le Réunionnais Grammoun Lela, la Guadeloupéenne Pierra Zamia, mais aussi Manu Dibango, Nativ, les Zap Mama et Nilda Fernandez.

■ UNE SOIREE THEMA SUR ARTE

La chaîne culturelle franco-allemande consacre une soirée thématique au 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Intitulée « De l'esclavage à la liberté, la vie est plus forte que les chaînes », cette Théma propose dimanche 26 avril à 20 h 45 le film cubain « La Dernière Cène » (« La Ultima Cena »), de Tomas Gutiérrez Alea, qui raconte comment un riche planteur, torturé par sa conscience, invite à sa table, un jeudi saint, douze de ses esclaves qui se retrouvent le lendemain, contraints par le contremaître à se remettre au travail. Deux documentaires poursuivent la soirée : « Les descendants de la nuit » et « Edmond Albius, l'esclave prodige ». Enfin, à 23 h 50, la chaîne propose « Rue Cases-Nègres », le film d'Euzhan Palcy, qui raconte dans la Martinique des années trente l'histoire d'un garçon qui « apprend à s'armer contre l'injustice ».

■ UN BOUQUET SUR FRANCE-CULTURE

« Antipodes », les 28 avril et 5 mai, se penchera sur « les traces dans la mémoire collective antillaise » et sur « les conséquences de l'abolition de l'esclavage dans les royaumes négriers d'Afrique ». Du 27 avril au 1^{er} mai, « Les nuits magnétiques » seront consacrées à l'esclavage dans les Petites Antilles, en surtitre « Un béké pour combien de marrons ? ». « Sur la route des esclaves » (26 avril, 3 et 10 mai), « Nantes, un matin blanc et sec... » (26 avril), « Cueillette en Afrique » (3 mai) et « Saint-Domingue : le soulèvement des âmes » (10 mai) sont programmés par L'Usage du Monde. « Le cabinet de curiosité » (du 27 avril au 1^{er} mai) s'intéressera à « L'épopée mondiale du coton » et, pendant la même période, « Les chemins de la musique » auront pour thème « Chants d'esclaves et chants de patrons ».

EPISCOPAT ● « On peut se demander si l'abolition de l'esclavage a été effectivement accompagnée d'une libération de l'homme. Aujourd'hui encore existent dans nos régions des groupes de pression économique et politique très puissants qui freinent le développement authentique de nos communautés. L'emprise de l'argent, du profit et du pouvoir ne risque-t-elle pas de réveiller des comportements assez semblables à ceux d'avant 1848 ? » (Extraits d'une déclaration des quatre évêques d'outre-mer, 5 avril 1998.)

Quatre siècles de traite ● A l'initiative du Cercle Frantz-Fanon, un colloque international vient de se tenir à Fort-de-France, en Martinique ● Pour commémorer les insurrections anti-esclavagistes, grandes absentes des cérémonies officielles ● Au nom du PCF, André Belleville dénonce « l'horreur absolue d'un crime séculaire contre toute l'humanité » ● Et dont les conséquences pèsent encore sur un « outre-mer » muré dans la dépendance comme sur une Afrique en voie d'appauvrissement.

L'esclavage, crime contre l'humanité

De notre envoyé spécial.

« **L**ORSQUE la torture s'interrompt, le supplicé doit-il en plus remercier le bourreau? »... Cette phrase à l'emporte-pièce m'a été dite à l'occasion d'une suspension de séance du colloque international récemment organisé par le Cercle Frantz-Fanon, dans les locaux du conseil régional de la Martinique. A sa façon, elle condense assez bien la vocation de cette rencontre : là où les cérémonies officielles prétendent célébrer la générosité d'une « métropole » abolissant l'esclavage, le Cercle Frantz-Fanon entend commémorer un autre anniversaire, celui de la révolution anti-esclavagiste à la Martinique. Cette révolution a bel et bien été réalisée, même si le

discours tenu à Paris vise à la rejeter au second plan, voire à l'ignorer. Ce que soulignaient en ouverture Alfred Marie-Jeanne, députée indépendantiste et président du conseil régional, et M^r Marcel Manville, président du Cercle Frantz-Fanon. Le premier ironisait contre les « préjugés » tenaces reflets par la commémoration officielle : « Comme si on devait remercier ceux-là mêmes qui avaient mis les peuples en esclavage. Quitte à oublier les révoltes, les insoumissions, les révolutions. Personnellement, je commémore le 150^e anniversaire de l'insurrection anti-esclavagiste ; sans renier l'autre. » M^r Manville évoquait ensuite le discours prononcé par le président Chirac : « J'attendais

qu'il ait un mot, un seul, sur les esclaves qui ont arraché leur liberté. Le président a menti par omission : il n'est pas possible de commémorer l'abolition de l'esclavage sans dire ce qu'était cet esclavage (...). A aucun moment, M. Chirac n'a parlé de crime contre l'humanité. Or c'en fut un, commis contre quelqu'un pour cause de naissance. Les Nègres déportés d'Afrique, Les Amérindiens massacrés, étaient des hommes. » Cet art de l'amnésie sélective était illustré par Laënnec Hurbon, chercheur haïtien, mettant l'accent sur un mutisme plus que révélateur : celui continuant d'entourer la lutte de libération impulsée par Toussaint Louverture. Sur ce sujet, les manuels scolaires observent, eux aussi,

une discrétion totale. A croire que, encore aujourd'hui, leurs auteurs ne digèrent pas la défaite infligée à une armée napoléonienne par des esclaves insurgés. « La célébration du 150^e anniversaire a quelque chose d'extraordinaire aux yeux des Haïtiens », insistait Laënnec Hurbon, avant de signaler que la date du 23 août (23 août 1791), première insurrection des esclaves de Saint-Domingue) allait être déclarée journée de l'abolition de l'esclavage pour le monde entier. Ce que devait confirmer M^m Suzanne Diop, représentante de l'UNESCO.

Auteur d'un ouvrage de référence sur le Code noir (par lequel Colbert a « réglementé » les rapports entre maîtres et esclaves dans les colonies), Lluís Sala Molens citait une circulaire du ministère de l'Éducation nationale, en date du 11 septembre 1997, relative à l'opération « Le Temps des livres », année scolaire en cours. « Le thème de ce concours est lié à la commémoration du décret du 27 avril 1848 abolissant l'esclavage, dont le principal artisan fut le ministre de la II^e République Victor Schœlcher », prévenait la circulaire, avant de conseiller : « Il doit être fait un usage très modéré des mots « esclave », « esclavage », « esclavagiste ». La résonance du thème n'en sera que plus forte ». « Commentaire acerbe d'un Antillais : « Si on comprend bien, l'élève peut utiliser autant de fois qu'il veut le nom de Schœlcher ; quant aux esclaves, insister sur eux, serait de sa part une faute de goût! »

certain contenu et une certaine racine. L'esclave est un homme privé de tous les attributs juridiques de l'humanité ». La cruauté des châtiements qu'il encourt est symptomatique : « Dans le cas de l'esclave, il n'y a qu'un seul lieu de contraintes, et c'est le corps (...). Le sadisme des punitions décidées par le maître permet de ce dernier de réaliser en lui l'indifférence affective prouvant à ses propres yeux que l'esclave n'est pas un homme, et, donc, lui permettant de se percevoir comme maître. Cette indifférence constitue l'un des ressorts du crime contre l'humanité ».

contemplant elle-même. On oublie les peuples victimes pour mieux faire croire que l'abolition fut un cadeau. » Point de vue partagé par l'écrivain Gilles Perault : « Ce qui se fait en France est loin d'être satisfaisant. Pourtant, les temps sont, paraît-il, à la repentance. Pour ce 150^e anniversaire, c'est une autre chanson. Quand on écoute Chirac, on entend en substance : gloire à la France, gloire à nos aïeux émancipateurs, gloire à nos Lumières. Ce n'est plus du tout de la repentance, mais de l'autosatisfaction, de l'autoglorification. Un stupefiant tour de passe-passe. »

Une célébration aseptisée

D'autres citations furent multipliées, toutes plus accablantes les unes que les autres. Ainsi, Joby Fanon, frère de Frantz Fanon, rappelait cette réponse d'un ministre à une question de Benjamin Constant : « Dans nos colonies, la justice est rendue en fonction de la situation dans laquelle chacun se trouve placé par rapport à l'ordre social. » Une telle pétition, constatait l'orateur, montre « le vrai visage de la civilisation blanche, chrétienne et humaniste : carnassière et homicide pour les esclaves. » « La commémoration du 150^e anniversaire doit être sortie du consensus mou », déclarait de son côté Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP. « Une célébration aseptisée ne saurait être tolérée. La France semble atteinte du torticolis, ne regardant que dans un seul sens, se

Autre dimension de l'abolition, elle aussi passée sous silence, l'évolution des économies les plus avancées et des échanges induits par cette évolution. Serge Baret, responsable du Cercle Frantz-Fanon, rappelait que, sous le premier Empire, le monopole sucrier des « vieilles colonies » avait volé en éclats avec l'apparition de la production betteravière en métropole, plaçant pour la première fois les colons en position de faiblesse. Plus largement, l'émergence du libéralisme économique et du libre-échange venait changer les règles du jeu : « La chute du mercantilisme a précédé la chute de l'esclavagisme... »

Clôturant les travaux du colloque, Victor Permal, secrétaire du Cercle Frantz-Fanon, avait ce mot : « Nous sommes toujours une société dépendante. C'est essentiellement cela l'héritage de l'esclavage. »

JEAN CHATAIN

Deux concepts tabous

« On célèbre quoi exactement? » s'exclamait Lluís Sala Molens. « On renvoie l'esclavage à la catégorie molle des modes de production. Deux concepts demeurent tabous : celui de crime contre l'humanité, celui du droit à la compensation. » Citant Tocqueville (« si les noirs ont droit à devenir libres, les colons ont droit à ne pas être ruinés par la liberté des noirs »), Lluís Sala Molens soulignait : « On dédommage le maître, non l'esclave (...). L'esclave, bien meuble (selon l'article 44 du Code noir) ne peut avoir l'outrecuidance d'exiger dédommagement. » Par le Code noir, observait également Jacques Fredj (auteur d'une thèse sur « Fanon et la négritude »), « cet esclavage racialisé est légalisé par la France. Le racisme acquiert ici un

« Vos ennemis, ce sont les paresseux! »

DANS toutes les colonies concernées par l'abolition de l'esclavage, l'administration locale multiplia les tentatives pour en minimiser la portée autant que faire se pouvait. Un texte est resté célèbre en Martinique pour sa maladresse : la circulaire du 31 mars 1848, diffusée en français et en créole sous la signature de Louis-Thomas Husson, et placardée dans toutes les mairies de l'île. Maladresse, car elle eut l'effet inverse de celui visé, stimulant encore un peu plus la révolte en cours des populations asservies.

Quelques extraits de ce morceau d'anthologie.
« Mes Amis, Vous avez bien appris la bonne nouvelle qui vient d'arri-

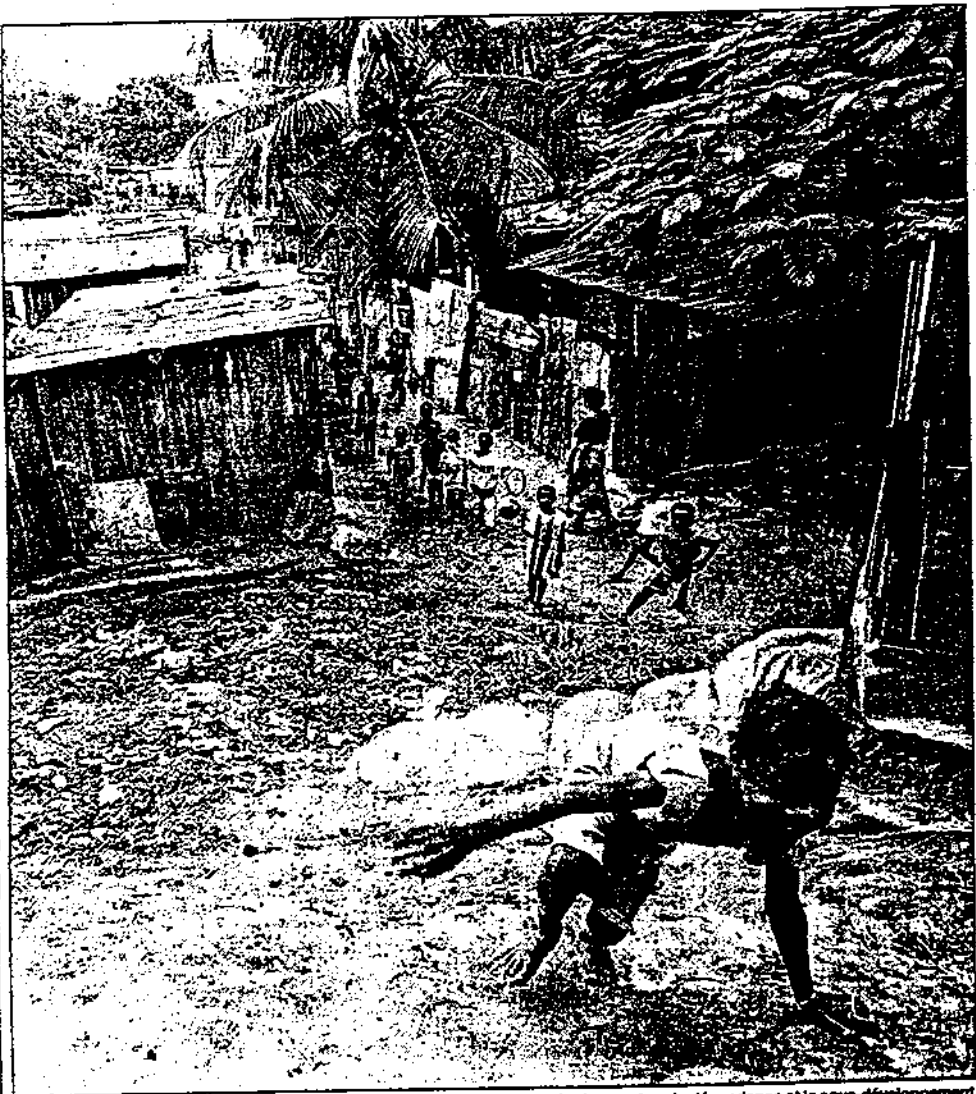
ver de France (...). La liberté va venir. Courage mes enfants, vous la méritez. Ce sont de bons maîtres qui l'ont demandée pour vous (...). Mais il faut que la République ait le temps de préparer les fonds de rachat et de faire la loi de liberté. Ainsi rien n'est changé jusqu'à présent. Vous demeurez esclaves jusqu'à la promulgation de la loi (...). Mes Amis, soyez dociles aux ordres de vos maîtres pour montrer que vous savez qu'il n'appartient pas à tout le monde de commander (...). Vos ennemis, ce sont les paresseux! »

(Source : revue « Palabres d'Agona », octobre 1997. Édité par Agora Martinique : Lotissement Langellier-Béliveau, Appartement 79, Ravine J.-Laine, Fort-de-France.)



Les insurrections d'esclaves, une réalité toujours vivante dans la mémoire collective antillaise. Dessin tiré d'un album pour enfants (diffusé en Guadeloupe et Martinique) au titre révélateur : « Cétout et Misérime, nègres marrons », il compte une révolte, celle sur l'« habitation Riche-Plaine ».

Des victimes sans bourreaux ?



Après le traite, le colonialisme, puis le néocolonialisme... l'Afrique semble s'enfoncer dans la dépendance et le sous-développement.

INTERVENANT au nom du PCE André Belleville rendait hommage « au combattant des meilleures causes que fut Frantz Fanon ». A propos des commémorations officielles, il reprenait cette interrogation de Luis Sala Molens dénonçant le risque de voir « célébrer le génie de la République » pour mieux cacher la « cruauté de la nation ». Un aphorisme africain le dit : « Tant que les lions n'auront pas leurs propres historiens, les histoires de chasse continueront de glorifier le chasseur ! »

« On ne se libère pas d'un cauchemar en tentant de le masquer, mais en assumant pleinement ce qui a été la réalité d'un système d'organisation économique et sociale, voire une pratique encore à l'œuvre de nos jours (...). Si l'esclavage est aboli, il existe toujours des formes de servitude graves. » Un exemple : « On estime que près de 200 millions d'enfants sont contraints de travailler dans le tiers-monde, mais aussi dans certains pays développés. Un véritable affront à la conscience humaine. »

Quant à la traite, « pas plus dans le discours du président de la République que dans ceux du président Clinton, l'esclavage n'est reconnu pour ce qu'il a été : la déportation, le collectif ravalé à la bête, le total outrage. A croire que la notion de crime contre l'humanité ne serait que de couleur blanche. »

« A cette tragédie, le capitalisme allait ajouter un autre drame : le colonialisme (...). Drame qui n'a pas cessé avec l'écroulement des empires : l'Afrique est le seul continent qui ait franchi le cap des années quatre-vingt-dix plus pauvre qu'il ne l'était dix

ans auparavant (...). On évoque souvent la dette des pays du tiers-monde à l'égard des organismes internationaux, comme le FMI et la Banque mondiale, mais qui ne voit que, en réalité, la dette, l'incommensurable dette d'humanité, est du côté des puissances occidentales à l'égard de l'Afrique, à l'égard du Sud. »

« Conquérante, esclavagiste, colonisatrice, la France l'a été, et, vous le savez mieux que moi, l'apurement des comptes est loin d'être fait (...). L'abolition de l'esclavage ne s'est pas fait sans combats. Ceux de démocrates français, comme Victor Schœlcher. Ceux, décisifs, des esclaves eux-mêmes, allant de marronnages en révoltes. »

André Belleville rappelait la proposition de loi déposée en 1993 par Jean-Claude Gayssois et par les parlementaires communistes pour que soit instituée une journée annuelle consacrée à l'abolition de l'esclavage. Le 12 décembre dernier, le même Gayssois adressait un courrier au premier ministre, Lionel Jospin, qui, en retour, confirmait avoir « chargé le ministre de la Culture, en liaison avec le secrétariat à l'outre-mer, de redéfinir les modalités de commémoration annuelle, sur la base du bilan des manifestations organisées en 1998. »

« L'essentiel reste bel et bien ce qui se fait « sur le terrain », comme vous en donnez l'exemple ici — concluait André Belleville. Pour éviter que sombre dans les banalités d'une histoire ne comportant que des victimes sans bourreaux, l'horreur absolue d'un crime séculaire contre toute l'humanité. »

L'Afrique, continent martyrisé

L'AFRIQUE est la grande oubliée des commémorations officielles françaises. Pourtant, le continent paie encore aujourd'hui le prix de quatre siècles de traite. Entretien avec l'universitaire togolais Kinvi Logossah.

Dans votre intervention, vous avez parlé de deux grands systèmes de traite. C'est-à-dire ?

Effectivement. Il y a eu la traite organisée par les Européens. Débutant en 1441 et qui, dans un premier temps, fut essentiellement le fait des Portugais. Ceux-là, d'ailleurs, l'ont dominée jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Ils en perdirent le monopole au début du XVII^e. Cette traite frappe principalement la moitié ouest du continent.

Le deuxième système est la traite pratiquée par les Arabes. Largement antérieure à la traite transatlantique : elle remonterait au moins au IX^e siècle. Concernant la partie est du continent, elle est dirigée vers l'Orient : l'actuelle Arabie Saoudite, l'Irak, l'Iran, Oman, etc. Egalement, en direction de l'Afrique du Nord elle-même. Les voies empruntées étaient l'océan Indien, la mer Rouge et le Sahara.

En ce qui concerne les conséquences démographiques pour l'Afrique, les estimations varient parfois de un à cinq, voire plus. Selon vous, durant ces quatre siècles de traite, comment évaluer et à combien le pillage humain du continent ?

Pour évaluer ce déficit démographique, il faudrait pouvoir tenir compte de divers paramètres. D'abord, l'effectif des esclaves arrivés vivants à destination. Egalement les « pertes » dans les bateaux (maladies, suicides, révoltes). Celles découlant des guerres de razzia, lors des attaques elles-mêmes, mais aussi du

rant l'acheminement des captifs vers les côtes. Sans oublier les « pertes » pendant l'entreposage, dans l'attente du navire négrier.

On a souvent estimé à une trentaine de millions les arrivées vivantes. Quel pourcentage cela représenterait-il des populations frappées à l'origine ? Dans certains cas, ceux ou les razzias d'adolescents et d'adultes jeunes se sont accompagnées du massacre des personnes âgées, des malades et des jeunes enfants, peut-être pas plus de 40 %. La question n'est pas d'exagérer les chiffres, mais, personnellement, je considère comme crédible l'estimation de près de 80 millions de personnes.

Si ces personnes avaient pu vivre ou demeurer en Afrique, combien auraient-elles engendré d'individus ? Ce qui est sûr, c'est que, pendant ces quatre siècles, la population de l'Afrique subsaharienne n'a pas augmenté. Le

coût global, c'est-à-dire tenant compte du « manque à gagner » démographique (la masse de naissances supplémentaires qui auraient eu lieu sans cette hémorragie humaine) ne peut faire l'objet que d'hypothèses. S'il était possible de l'évaluer, je suis persuadé que c'est en centaines de millions de personnes qu'il faudrait raisonner.

Les historiens de l'Afrique parlent de « reconstruction » de l'économie du continent imposée par la traite. Que faut-il entendre par là ? Et le terme « destruction » ne serait-il pas plus adéquat ?

Avant la traite, l'Afrique disposait d'une économie diversifiée, reposant sur des productions agricoles et leur transformation, des productions artisanales, mais aussi minières et industrielles (transformation du fer, du cuivre, de l'étain, dans

le royaume du Monomotapa, par exemple, royaume qui chevauchait approximativement les actuels Zimbabwe, Mozambique et Botswana). J'ajoute que l'Afrique entretenait des relations commerciales avec la Méditerranée, les pays orientaux ou encore l'Inde.

La traite va progressivement imposer l'esclave comme le seul « produit » que l'Afrique pouvait offrir dans le système d'échanges internationaux de l'époque. Il s'est ensuivi un déclin économique radical et la destruction des sociétés préexistantes. Au bout du compte, la traite s'apparentait à ce que, dans d'autres domaines, on appelle la monoproduction.

En France, on commémore l'abolition de l'esclavage, mais rien n'est dit sur d'autres formes de « travail gratuit ». Je pense bien sûr au régime de

travail forcé qui n'a été aboli qu'un siècle plus tard, très exactement en 1946. En Afrique comme en Nouvelle-Calédonie.

Le système du travail forcé s'apparente à une autre forme d'esclavage. Même s'il ne frappait certains Africains et Kanak que durant une période limitée de leur vie. Nous devons combattre non seulement l'esclavage, mais aussi ses formes déguisées. Je rappelle aussi que l'esclavage ouvert existe toujours dans certaines sociétés : la Mauritanie, le Soudan, l'Arabie Saoudite et d'autres... J'en appelle à la France, qui se définit comme le pays de la Déclaration des droits de l'homme, pour qu'elle saisisse l'occasion de cet anniversaire afin de poser clairement le problème devant l'ONU. L'esclavage est un crime contre l'humanité. La communauté internationale doit prendre ce problème à bras-le-corps.

Propos recueillis par J. C.